



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

26 juin 2017

AVIS II/31/2017

relatif au projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2017/2018 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.

..... AVIS

Par lettre en date du 22 mai 2017, Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a saisi pour avis notre Chambre au sujet du projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2017/2018 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.

Observations de la CSL:

DT administration et commerce

Notre chambre professionnelle fait remarquer que le module EUCDL (ECDL) figure deux fois sur la grille horaire, une fois parmi l'enseignement optionnel et une fois parmi l'enseignement professionnel. Si ceci était justifié pour l'année de transition 2016/2017, pour l'année scolaire 2017/2018 il ne faudrait plus que prévoir un module EUCDL en classe de 12e qui fasse partie de l'enseignement professionnel et qui constitue un module obligatoire, pris en compte lors de l'évaluation. Il importe de ce fait de supprimer également la remarque relative au module EUCDL-F.

En ce qui concerne le module COINF en dernière année de formation, la CSL souligne que les élèves en formation plein temps profitent de 62 heures de formation supplémentaires (2heures/semaine x 31 semaines) par rapport aux apprentis sous contrat d'apprentissage, ce qui est susceptible de léser ces derniers au moment du projet intégré final, identique pour tous. La CSL invite l'équipe curriculaire à réfléchir à une solution relative à ce problème.

DAP administration et commerce

Comme pour le niveau DT, notre chambre professionnelle demande de considérer le module EUCDL comme un module obligatoire, au moins complémentaire, pris en compte dans la progression des élèves.

DAP + CCP Boulanger-pâtissier et DAP mécanique générale

La CSL avait souligné dans son avis du 1er juillet 2016 que l'enseignement des compétences en relation avec la fabrication de glaces dans les formations de boulanger-pâtissier et en relation avec le travail sur des machines CNC dans la formation DAP mécanique générale pose problème à certaines entreprises-formatrices. Elle n'a pas reçu de réponse par rapport à ces remarques de la part du MENJE et les réitère par conséquent.

DAP instructeur de natation

Suite à votre demande d'avis en date du 13 avril 2017 concernant une réorganisation de la formation de l'instructeur de natation, notre chambre professionnelle vous avait fait parvenir en date du 22 mai 2017 un avis positif quant à la proposition de hausse de la formation scolaire et négatif par rapport à la demande de modification des conditions d'accès à la formation. Elle s'étonne que la grille horaire proposée par le projet est identique à celle de l'année précédente et demande une clarification à ce sujet.

DAP maçon et DAP plafonneur-façadier

La CSL constate que les grilles horaires des deux formations sont identiques. Elle invite les équipes curriculaires compétentes à élaborer des grilles et programmes de formation qui reflètent les spécificités des deux métiers, sinon, un diplôme maçon/plafonneur-façadier devrait être distribué à l'issue de la formation.

De manière générale, notre chambre professionnelle rappelle une fois de plus qu'elle se prononce en faveur de l'introduction d'un module préparatoire aux projets intégrés dans toutes les formations professionnelles. L'introduction d'un module obligatoire dans la grille horaire serait plus équitable et permettrait une préparation uniforme et meilleure des élèves à ces épreuves.

Sous réserve des observations qui précèdent, la CSL marque son accord au projet sous avis.

Luxembourg, le 26 juin 2017

Pour la Chambre des salariés,



Norbert TREMUTH

Directeur



Jean-Claude REDING

Président

L'avis a été adopté à l'unanimité.